



DOSSIER DE PRESSE
CONCOURS  D'IDÉES **DU CAUE DE PARIS**
HABITER PARIS
logement / densité / qualité environnementale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONCOURS D'IDÉES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS

HABITER PARIS

logement / densité / qualité environnementale

L'annonce officielle des projets lauréats et mentionnés et la remise des prix du concours d'idées du CAUE de Paris "HABITER PARIS" se sont déroulés le mercredi 25 avril 2007 à 18h00 au Pavillon de l'Arsenal, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition «HABITER PARIS».

Le concours d'idées « HABITER PARIS », destiné aux étudiants des écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'ingénieur, d'environnement, de design et d'art, est organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris, avec le soutien de la Mairie de Paris, de la SEMAVIP, de la SEMIDEP, de la SIEMP et du Pavillon de l'Arsenal.

Le concours porte sur l'aménagement des lots D et E de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Porte des Lilas. Il a pour vocation d'encourager une réflexion et de nourrir les débats autour des problématiques de logement, de densité et de qualité environnementale. Il s'agit de répondre aux deux interrogations suivantes :

- Quelles nouvelles formes urbaines inventer pour le logement dans la zone dense francilienne?
- Quelles nouvelles typologies d'habitat imaginer pour répondre aux besoins des parisiens et concilier densité et qualité de vie ?

Du 26 avril au 20 mai, le Pavillon de l'Arsenal exposera les 116 projets présentés par les équipes dans le cadre du concours d'idées. La diversité des propositions, des plus réalistes aux plus radicales, offre un regard nouveau sur les questions urbaines. L'échelle du projet a permis aux étudiants d'articuler une double réflexion sur la forme urbaine et sur le logement et apportant une attention particulière à la manière d'habiter ces projets pour créer une véritable qualité de vie urbaine.

Le jury chargé d'examiner les projets s'est réuni le 2 avril 2007. Il a établi un palmarès constitué de 5 projets lauréats et de 4 projets mentionnés. Ce palmarès illustre ces diversités d'approches et propose un éventail de formes urbaines possibles en conciliant habilement densité et mixité de typologies.

Découvrez les projets lauréats et mentionnés ainsi que tous les projets du concours dans la rubrique résultats du site du concours : www.concours-caue75.com.

CONTACT COMMUNICATION ET ICONOGRAPHIE

CAUE de Paris / Laurence DUFFORT / T. 01 48 87 70 56 / concours@caue75.com



SOMMAIRE

Communiqué de presse

Concours d'idées « HABITER PARIS »

Enjeux du concours d'idées	p.2
Objectifs	p.3
Modalités pratiques	p.5
Composition du jury	p.6

Résultats du concours

Communiqué du jury	p.7
Palmarès	p.8

Exposition « HABITER PARIS »

Présentation de l'exposition du Pavillon de l'Arsenal	p.13
Plan de la scénographie	p.14
Edito	p.15

Le CAUE de Paris	p.16
------------------	------

CONTACT COMMUNICATION ET ICONOGRAPHIE

Laurence DUFFORT
CAUE de Paris
32 bd de Sébastopol
75004 PARIS
T. 01 48 87 70 56 – F.01 48 87 00 45
concours@caue75.com
www.caue75.com / concours-caue75.com

ENJEUX DU CONCOURS D'IDEES « HABITER PARIS »

Le concours d'idées « HABITER PARIS », destiné aux étudiants des écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'ingénieur, d'environnement, de design et d'art, a été organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris, avec le soutien de la Mairie de Paris, de la SEMAVIP, de la SEMIDEP, de la SIEMP et du Pavillon de l'Arsenal. Il s'agissait pour le CAUE de Paris d'inviter les étudiants, futurs professionnels de la ville, à participer aux débats sur les trois problématiques intimement liées du logement, de la densité et de la qualité environnementale, actuellement au cœur des réflexions de la Ville de Paris.

Paris et le reste de la zone dense connaissent une hausse importante des prix de l'immobilier. Cette crise du logement entraîne un départ massif des catégories sociales les moins aisées du cœur de l'agglomération vers sa périphérie, contribuant ainsi à accentuer le phénomène d'étalement urbain, consommateur d'espace et d'énergie... Comment permettre à toutes les catégories de populations de continuer à habiter la zone dense en concevant des logements de qualité qui favorisent les solidarités, respectent l'environnement, économisent les ressources et offrent à la création architecturale, un espace d'expression ?

La solution qui s'impose, en réponse à ces phénomènes et pour une ville plus durable, c'est la densification du cœur de l'agglomération afin de produire des logements de qualité, adaptés à tous types de populations (familles, étudiants, personnes âgées, personnes handicapées) et à différents modes de vie et respectueux de l'environnement, tout au long de leur cycle de vie. Le souhait du CAUE et de ses partenaires, avec ce concours d'idées, est donc d'inviter les étudiants à dépasser les schémas habituels et à imaginer des formes urbaines, des typologies d'habitat qui répondent à la fois aux impératifs de densification et aux aspirations des parisiens en terme de qualité de vie, de qualité urbaine, de qualité des logements...

Pourquoi un concours Porte des Lilas ?

Les territoires de la couronne parisienne, principales réserves foncières, représentent un potentiel de développement important pour la ville. Ils disposent d'un niveau de dessertes et d'équipements hors du commun et doivent relever le défi de la métropolisation en assurant le maintien de la population parisienne et en permettant la production d'activités, d'emplois, de logements de qualité, adaptés aux besoins et aux attentes des parisiens. Ces secteurs sont également l'occasion de s'interroger sur les formes urbaines et sur le patrimoine architectural de demain. Les bâtiments de la couronne parisienne ne peuvent pas reconduire des solutions architecturales de même nature que ceux de la ville traditionnelle. Ces territoires sont donc potentiellement vecteurs d'engagements architecturaux forts. L'aménagement de la couronne parisienne implique également de repenser les liens entre Paris et les communes de la petite couronne. Qu'il s'agisse de développement économique, de logements, de déplacements, de mise en œuvre d'un projet d'aménagement durable ou de protection de l'environnement, l'avenir de Paris se joue aujourd'hui tant sur son territoire propre que plus largement dans son imbrication avec les dynamiques territoriales plus larges.

La ZAC de la Porte des Lilas, qui bénéficie d'investissements importants avec le projet de couverture du périphérique, est emblématique de ces problématiques. Elle constitue un territoire stratégique pour le développement parisien : les propositions d'aménagement qui concernent ce secteur doivent donc être exemplaires. Il a donc semblé pertinent au CAUE de Paris de proposer ce site, qui ne correspond pas tout à fait aux représentations traditionnelles d'un quartier parisien, mais qui est pourtant au cœur de l'agglomération et qui relève d'enjeux multiples comme secteur d'études pour un concours d'idées ayant pour intitulé « HABITER PARIS ».

OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDEES « HABITER PARIS »

Le programme du concours d'idées, tel qu'il est défini dans le cahier des charges du dossier de consultation, s'articule autour de cinq objectifs principaux :

Concevoir des formes urbaines innovantes :

Pour lutter contre l'étalement urbain et maintenir les populations locales, les candidats doivent mener une réflexion sur des solutions de densification des projets d'habitat proposés dans le cadre du concours d'idées « HABITER PARIS ».

La question de l'inscription urbaine d'ensembles résidentiels denses est primordiale. En effet, à formes urbaines et typologies semblables, le sentiment de relégation est très variable d'un territoire à un autre, d'une inscription urbaine à une autre... Pour que la densité proposée soit bien vécue par les habitants, les projets doivent imaginer de nouvelles formes architecturales et urbaines. Les candidats sont invités à porter également une attention particulière à la relation des bâtiments, à la trame viaire et parcellaire, aux espaces publics et aux espaces de transition.

Les règles de gabarits et d'alignements définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) parisien peuvent être contournées si nécessaire, sous réserve de justifier les choix dérogatoires. Le bonus de COS de 20% permis par le Plan Local d'Urbanisme de Paris, pour les opérations de logements sociaux ou les opérations de logements respectueuses de certaines normes environnementales, peut être utilisé par les candidats pour répondre à cet objectif de densification.

Proposer des espaces extérieurs et de transition de qualité :

Tout comme la qualité des logements eux-mêmes, leur environnement immédiat participe pleinement à la qualité du cadre de vie. Un environnement soigné des pieds d'immeubles et des espaces extérieurs de qualité, une définition claire des espaces publics et des espaces privés constituent le préalable à la qualité d'un programme de logements. Les propositions faites dans le cadre du concours d'idées « HABITER PARIS » doivent porter une attention particulière au traitement des rez-de-chaussée, des espaces extérieurs, individuels ou collectifs, au choix des matériaux, aux circulations...

Favoriser la mixité de population :

Pour maintenir et développer une offre de logements adaptée aux populations ayant des besoins spécifiques (familles, étudiants, personnes âgées, personnes handicapées), les typologies de logement proposées doivent s'intéresser au cycle de vie et aux stratégies résidentielles des ménages. L'habitat dense doit permettre une imbrication et une superposition de typologies d'habitat, conduisant à l'élargissement des combinaisons de programmes et d'occupation générationnelle (des grands-parents aux adolescents, familles recomposées) ainsi qu'à une grande évolutivité.

Les programmes de logements proposés dans le cadre du concours d'idées « HABITER PARIS » doivent comprendre au moins :

- 10% de logements handicapés ou potentiellement handicapables ;
- 35% de T4 et plus ;

- Des combinaisons de typologies de logements sur un même plateau ou dans un même bâtiment afin d'éviter les phénomènes de ségrégation générationnelle ;
- Une évolutivité possible des logements (possibilité de subdivision ou d'extension).

Prendre en compte les nouveaux modes de vie pour concevoir des typologies de logements adaptées :

L'évolution des modes de vie des parisiens pèse sur les besoins en logements, leur dimension et leur configuration et entraînent une certaine remise en cause des standards traditionnels. Les logements et bâtiments doivent être conçus et réalisés pour pouvoir répondre à ces nouveaux besoins, évoluer dans le temps. Ils doivent permettre de répondre au besoin d'espace, d'intimité, et s'adapter aux évolutions de la composition des familles, à l'âge des occupants et aux personnes en situation de handicap.

Inscrire le logement dans une démarche de développement durable :

Afin de répondre aux exigences du développement durable, les projets proposés doivent s'efforcer de suivre la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®). Ils peuvent également favoriser l'utilisation de matériaux naturels (bois, pierre, terre cuite ou crue...) et renouvelables ou proposer des solutions innovantes pour la production de chaleur ou d'énergie et la récupération des eaux pluviales. Enfin, les logements doivent bénéficier de systèmes d'isolation acoustique et thermique de grande qualité.

MODALITES PRATIQUES DU CONCOURS

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2006-2007 en 2ème et 3ème cycle (architecture, urbanisme, paysage, ingénieur, environnement, design et art), regroupés de préférence en équipes pluridisciplinaires. Les équipes désignent obligatoirement pour mandataire un étudiant en architecture (2ème année de master ou 3ème cycle DPLG).

Seuls les étudiants inscrits en 2ème année de master d'architecture ou 3ème cycle DPLG d'architecture peuvent concourir individuellement.

Les rendus sont anonymes. La composition des équipes n'est pas connue du jury.

Dossier de concours

- Deux panneaux A1, le premier relatif au site d'implantation et à la morphologie du projet, le second présentant les typologies de logements et les choix environnementaux,
- Une notice explicative
- Une fiche de synthèse

Calendrier

- 12 octobre 2006 : Publication du règlement de concours
- 1er décembre 2006 : Clôture des inscriptions
- 15 décembre 2006 : Clôture des questions
- 23 février 2007 : Rendu des projets
- 12 et 13 Mars 2007 : Commission technique
- 2 avril : Jury
- 25 avril 2007 : Remise des prix et inauguration de l'exposition des projets au Pavillon de l'Arsenal. Publication de tous les projets sur le site www.concours-caue75.com

Prix

- 1er prix : 6 000 €
- 2ème prix : 3 000 €
- 3ème, 4ème, et 5ème prix : 1 000 €
- Mentions spéciales

COMPOSITION DU JURY

- Pierre MANSAT, Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, Président du CAUE de Paris ;
- Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture, Président du Pavillon de l'Arsenal et Premier vice président du CAUE de Paris ;
- Jean-Yves MANO, Adjoint au Maire de Paris chargé du logement ;
- Alain PELISSIER, Architecte, Second vice-président du CAUE de Paris
- Ann-José ARLOT, Architecte, Inspectrice Générale de l'administration des affaires culturelles ;
- Emmanuel CAILLE, Architecte, Rédacteur en chef de la revue D'Architectures ;
- Maria COLOMER, Architecte ;
- Tania CONCKO, Architecte ;
- Jacques FERRIER, Architecte ;
- Jean Philippe VASSAL, Architecte.

Critères de sélection et d'évaluation du jury

- Pertinence et caractère innovant des propositions architecturales et des formes urbaines créées au regard des enjeux sociologiques et urbains ;
- Qualité de la conception spatiale des unités d'habitation et diversité des typologies ;
- Qualité environnementale du projet ;
- Qualité de l'insertion urbaine ;
- Qualité du traitement des espaces extérieurs ;
- Intérêt de la réflexion sur l'articulation entre la densité bâtie et les typologies proposées ;
- Utilisation des opportunités de densification offertes par le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris et pertinence des choix dérogatoires (densité, gabarits...) ;
- Clarté de l'expression des idées et des conceptions.

RESULTATS DU CONCOURS

Communiqué du jury

Le jury du concours d'idées « HABITER PARIS » chargé d'examiner les 116 projets reçus s'est réuni le 2 avril 2007. Il a établi un palmarès constitué de 5 projets lauréats et de 4 projets mentionnés. En proposant le concours d'idées « HABITER PARIS » le CAUE de PARIS a souhaité interpeller les futurs professionnels de la ville sur la problématique du logement au coeur de l'agglomération dense. Le nombre important de projets rendus témoigne de l'intérêt des étudiants pour ce sujet.

Le jury a souligné l'importance et la pertinence d'un tel concours d'idées qui a permis aux étudiants d'aborder avec un regard neuf les questions complexes de logement, de densité et de qualité environnementale, contribuant ainsi largement au débat public. Il a identifié deux grandes familles de projets : les « réalistes » qui s'inscrivent dans les pratiques actuelles de la conception et de la formalisation urbaine et les « utopiques » qui adoptent des positions plus radicales. Tous ont traité les questions suivantes à travers leurs propositions d'aménagement d'une parcelle de la Porte des Lilas (20^e arrondissement de Paris) : Quelles formes urbaines inventer pour concilier la nécessaire densité d'une métropole mondiale et la qualité de vie recherchée par tous ? Quelles typologies d'habitat pour répondre aux nouveaux modes de vie ? Comment inscrire dans un nouvel îlot une mixité fonctionnelle et sociale ? Comment penser un habitat dense et respectueux des exigences environnementales ?

La multiplicité des réponses apportées a été appréciée par le jury. La diversité des formes urbaines en témoigne. La densification se fait soit par des volumétries épaisses mais peu hautes, soit par des formes urbaines plus aériennes. Certains projets combinent habilement ces deux approches. Le jury a souligné l'attention portée dans de nombreux projets à la qualité spatiale et d'usage des logements : logements et séjours traversants, pièces d'eau éclairées, possibilités d'investissement des prolongements extérieurs aux logements : balcons, terrasses, jardins, potagers, toitures végétalisées praticables... Il a enfin constaté une certaine habileté chez les jeunes praticiens à s'approprier les outils du développement durable et de l'économie d'énergie à la fois dans la disposition des masses bâties que dans les logements eux-mêmes.

Les cinq projets lauréats et les quatre projets mentionnés par le jury dans le cadre du concours «HABITER PARIS» rendent compte de cette diversité d'approches. Les projets primés se distinguent par leur rigueur et apportent des réponses variées et audacieuses aux problématiques du concours. Tous ont à coeur de nourrir la réflexion sur l'avenir du logement à Paris.

EQUIPES LAUREATES

- 1ER PRIX : Etienne BESSON (ENSA de Bordeaux) associé à Laure MATHIEUSSENT (ENSA de Bordeaux, formation paysage) et Olivier GYSBERT (ENSA de Bordeaux, formation paysage)
- 2ÈME PRIX : Guillaume APPRIOU (ENSA de Paris la Villette), associé à Yves ROLIN (ENSA de Bretagne), Gaëlle VINCENT (IUP PARIS XII) et Julie COURBIN (IUP PARIS XII)
- 3ÈME PRIX : Clémentine COCHARD (ENSA de Paris Malaquais), associée à Julien Le MENTEC (ENSA de Paris Malaquais) et Soline HUG DE LARARAUZE (ENSA de Paris Malaquais)
- 4ÈME PRIX : Boriana TCHONKOVA (ENSA de Paris la Villette)
- 5ÈME PRIX : Charles MANTOUX (ENSA de Versailles), associé à Antoine LACAZE (ENSA de Versailles) et Gwénéolé MARY (ENSA de Versailles)

EQUIPES MENTIONNÉES

- Lorraine BEAUDOIN (ENSA de Lyon), associée à Christophe JOUD (ENSA de Lyon)
- Antoine LEGENNE (ENSA de Paris Belleville)
- Julie HEYDE (ENSA de Bordeaux), associée à Aurélien COULANGES (ENSA de Bordeaux)
- Stefan TUCHILA (ENSA de Paris Belleville)

1^{er} Prix QUATRIEME paysage de la ville dense



Ce projet très réaliste constitue un véritable “nouveau quartier”, habilement relié au tissu environnant, grâce à une réflexion sur le paysage urbain. Il s’efforce de traiter les notions de densité réelle et densité perçue en proposant une densité réelle très importante, qui permet d’offrir de nombreux services collectifs, tout en proposant un programme de logements collectifs qui offre une perception de maisons individuelles grâce à une grande variété des morphologies et un important travail sur l’accroche des bâtiments au sol. Le projet intègre enfin de façon poétique les composantes environnementales et leur gestion.

« Emergeant du sol, descendant du ciel, le projet revisite les conditions de la densité. Le quatrième niveau devient un rez-de-chaussée partagé, des serres, des aires de jeux, des jardins libérés des clôtures où l’eau rigole. Répondant aux exigences urbaines de Paris, ce paysage offre une diversité d’habitations identifiables depuis la rue. La maison individuelle se lit dans les airs, s’approprie le quatrième étage, se vit dans les intérieurs.

La stratégie d’implantation prend en compte son environnement direct. Le lieu est à la rencontre de la banlieue résidentielle de la Porte des Lilas et des îlots denses aux abords du périphérique. C’est un projet de transition.

Le projet est un travail sur la densité réelle et la densité perçue. Il s’agit d’une opération où chaque habitation est unique. Cette composition est animée par une réflexion sur les pratiques des espaces communs et des attentes en logement des habitants. La chambre locative, l’appartement évolutif, le duplex optimal offrent une grande mixité sociale. Les habitants trouvent un terrain de rencontres au quatrième niveau. La densité réelle met à disposition un ensemble de services, une crèche, un théâtre, des commerces. Ils répondent aux besoins du quartier. Face à cette densité réelle, le traitement en façade de l’ensemble des habitations laisse percevoir une échelle humaine, celle de la maison individuelle.

Deux dispositifs environnementaux complémentaires animent le projet. L’eau de la nappe phréatique disponible dans le bassin parisien irrigue le socle d’habitations en distribuant sa chaleur. Les eaux de pluies stockées et chauffées par des panneaux solaires s’écoulent au cœur des météores pour dispenser leur chaleur dans chaque appartement et plus loin irriguer les espaces communs du quatrième et du rez-de-chaussée. L’eau rassemble, lie le projet entre terre et ciel. »

Etienne BESSON (ENSA de Bordeaux)
Laure MATHIEUSSENT (ENSA de Bordeaux, formation paysage)
Olivier GYSBERT (ENSA de Bordeaux, formation paysage)

2^{ème} prix (MIX)CITE



Dans un territoire morcelé, ce projet tente de construire un paysage habité et une urbanité durable. Il crée de nouvelles formes urbaines mixtes (maisons + tours) qui s'articulent entre elles par un traitement du sol très riche et un travail important sur le parcours les espaces de transition. La rue devient desserte de logements et tous les espaces collectifs sont traités comme des espaces de partage. Le choix de la construction verticale est argumenté. Il dépasse la simple question de la hauteur et pousse la réflexion jusqu'à l'utilisation du sol afin de donner de l'épaisseur, du rythme, de créer une nouvelle topographie.

La démarche environnementale est riche et cohérente.

« Le projet se caractérise par une trame constructive pour des logements flexibles. Le but est de créer un cadre de vie agréable et adaptable aux multiples profils de ménages tout au long de leur parcours résidentiel. Le paysage créé est ajusté à l'échelle humaine par trois espaces intermédiaires (cour, parcelle, venelle) qui desservent les groupes de logements (maisons en bandes ou appartements dans les tours).

Répartition de la SHON :

Logements intermédiaires :	2000 m ² (dont 2000 m ² sous le niveau du sol)
Appartements des tours :	4000 m ²
Total :	16000 m ²

Originalités typologiques du programme:

- Des logements intermédiaires flexibles et adaptables à diverses situations des ménages
- La trame constructive simple permet de cloisonner / décroisonner librement les logements selon les besoins.
- Une diversité de matériaux : brique, zinc, bois, béton
- Les espaces annexes sont encouragés (celliers, buanderies, serres, bureaux dressing) en laissant volontairement des surfaces non attribuées dans les logements.
- Grâce à un jeu de niveaux, les personnes à mobilité réduite ne sont plus contraintes de vivre en rez-de-chaussée.
- Dispositifs techniques écologiques : Double exposition des logements, pompe à chaleur, puits canadien, panneaux photovoltaïques, inertie thermique par les toitures végétalisées et l'encaissement de logements. »

Guillaume APPRIOU (ENSA de Paris la Villette)
Yves ROLIN (ENSA de Bretagne),
Gaëlle VINCENT (IUP PARIS XII)
Julie COURBIN (IUP PARIS XII)

3ème Prix (MODULE ET MOI) EVOLUEZ...



Ce projet très «contemporain» explore la question de la densité sous la forme de la compacité en proposant des combinaisons modulaires de type «maisons de ville». Cette redécouverte ou réinterprétation du système d'architecture modulaire permet de produire une densité variable et évolutive. Le végétal constitue l'un des éléments modulaires et devient donc un composant important du projet.

« Habiter Paris, aujourd'hui, c'est principalement habiter un tissu dense, aux vues limitées, à l'orientation unidirectionnelle. Habiter une grande ville, c'est monter toujours plus haut pour aller chercher la lumière, c'est se détacher du sol et de sa verdure. Habiter aujourd'hui, c'est vivre un bâti figé, à l'évolution limitée tant sur une période courte que sur la durée d'une vie. Migrer de son habitat est chose fréquente en ville. Un enfant de plus et l'on abandonne son quartier, ses habitudes, ses connaissances, sa qualité de vie. Une passion naissante et l'on manque cruciallement d'espace. Pourquoi ne pas donner la possibilité de faire évoluer son logement par rapport à sa vie, à ses vies. Une activité nouvelle, la possibilité de fermer une terrasse verte dans la structure existante, 12 m² en plus !

La volonté du programme est de donner un maximum de variété de vues et d'ensoleillement pour tous, afin de limiter une ségrégation verticale, de donner à tous la possibilité d'exister, en ne créant pas de hiérarchisation des niveaux. Le principe du module, empilable et orientable à souhait, répond à la problématique. Ainsi le projet se présente sous la forme d'un empilement à densité variable, répondant à la complexité des différents types de tissus environnants. La volonté forte du projet est de se baser sur une combinaison qui en ajoutant un module se démultiplie autant de fois qu'on le désire afin d'obtenir les typologies souhaitées.

Se projeter dans l'avenir c'est évoluer, vivre différemment l'habitat. On a tous un rêve de verdure. Vivre dans la nature à Paris serait un idéal utopique. Mais retourner à une vie plus naturelle semble tout à fait accessible : retrouver les saisons, la matière de son habitat, vivre avec son logement, vivre son logement. Le module hybride a cet enjeu. Un espace sans fonction qui s'ouvre intégralement l'été pour vivre à l'extérieur, et même en mi-saison sans qu'il n'y ait le besoin de sortir quelconque mobilier sur une terrasse : on vit à l'extérieur. C'est ce rapport à l'extérieur du logement, à la nature des impasses, des cours, qui donne tout son sens au projet : revenir à un habitat respectueux de son environnement et exploitant ces qualités. »

Clémentine COCHARD (ENSA de Paris Malaquais)
Julien Le MENTEC (ENSA de Paris Malaquais)
Soline HUG DE LARAUZE (ENSA de Paris Malaquais)

4ème PRIX GENEREUX NUAGE



Le projet traite également la question de la densité par la compacité en proposant un parti pris fort : un "objet" sculptural organisé autour d'un jardin planté. Le projet est constitué d'un îlot fermé qui regarde la ville. Le bâtiment formé d'une superstructure en béton offre de vastes logements organisés en modules de bois et d'acier et distribués par des coursives.

« En s'appuyant sur les contraintes règlementaires fixées par le PLU, ce projet propose une forme urbaine innovante et intégrée dans son environnement. Elle contribue ainsi à la création de la nouvelle identité de la Porte des Lilas.

Le projet s'est élaboré à partir d'oppositions fortes sur des notions classiques du répertoire architectural : intérieur/extérieur, espace public/espace privatif. Nous avons développé ces notions et nos idées formelles dans le souci des contraintes règlementaires fixées par le PLU parisien.

La zone de projet est située sur une liaison piétonne paysagère de la ZAC et à proximité de la limite communale des Lilas. Nous avons souhaité tirer parti de cette situation en offrant une continuité paysagère et un espace public supplémentaire aux deux communes. Nous nous sommes donc libérés du sol en surélevant le programme d'habitation et en créant un jardin public au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le principe d'un sol libre et d'un aménagement paysager favorise l'accessibilité et la fluidité des circulations piétonnes. Les logements s'insèrent dans un environnement végétal qui offre à la fois un cadre de vie agréable et un lieu de convivialité et de sociabilité à l'échelle du quartier.

Le dégagement du sol et les contraintes règlementaires imposent une densification des étages supérieurs. Le but étant de pouvoir répondre à la demande de logements.

Suivant cette logique, nous proposons de travailler sur une double épaisseur de logements distribués par des coursives centrales donnant à l'air libre. Cet élément de vide entre les logements permet de ventiler et d'éclairer naturellement la partie centrale du bâtiment.

Le bâtiment est formé d'une superstructure en béton et de modules d'habitation de dimensions variables. Les modules suivent un principe de débordement aléatoire qui donne de la diversité à la façade du bâtiment. Le logement type est le duplex. Les connexions entre les modules d'habitation se font par l'intermédiaire de passages fermés surplombant la coursive centrale.

Pour répondre aux exigences environnementales, nous avons décidé d'utiliser la terre déblayée pour créer un aménagement paysager. L'ensemble du bâtiment est ventilé naturellement et nous mettons en place une toiture végétalisée. »

Boriana TCHONKOVA (ENSA de Paris la Villette)

5ème PRIX (EAU) EN COULEURS



Ce projet propose un bouleversement radical et utopique en s'appuyant sur l'architecture comme point de départ de l'expression de la forme urbaine : l'écriture architecturale est colorée et originale. L'architecture est complètement modulable et perméable à l'extérieur. Cette perméabilité assure le lien avec les quartiers environnants et Paris. La densité du projet est extensible ou réductible selon les besoins. Le projet propose également une réflexion intéressante sur la gestion libre du végétal et du sol et offre des solutions de production énergétique adaptées à l'écriture architecturale.

« Le projet propose une composition urbaine articulée autour d'une grande respiration végétale qui couvre tout le site. Inspirée de la nature et des cabanes perchées, les logements se glissent et se combinent sur des structures – pilotis. A partir d'un module unique, chaque habitant peut composer son logement à sa guise en choisissant volumétrie et matériaux. Cette proposition innovante et audacieuse a pour but de changer les comportements et les usages des parisiens. »

« Le projet s'attache à offrir un lieu créateur de nouveaux liens sociaux et de nouveaux usages par un rapport à une nature omniprésente. L'idée est de faire rentrer la campagne dans Paris tout en l'habitant et en la faisant vivre. C'est une alternative d'écriture urbaine HQE qui favorise la connexion avec l'ensemble de la ZAC et Paris. Cette nappe végétale agrément la vie des habitants et permet une perception différente de l'espace du logement et de son environnement. Elle intègre dans sa topographie les bassins de récupération et de traitement d'eau. Cet élément technique nécessaire permet également d'offrir un cadre de vie idyllique. Les structures – pilotis mis en place sur la nappe intègrent les modules servant principalement de logements, mais pouvant aussi accueillir des équipements urbains, des commerces ou des bureaux. Calquée sur la nature, elles sont à la fois porteuses et gaines techniques. Ce système a pour avantage d'être facilement démontable, il peut se développer sur la quasi-totalité du site tout en laissant libre l'espace au sol et permettant d'avoir un site poreux ouvert sur la ville et les autres. A partir d'un module de base de 18m² (soit un logement étudiant) et d'options (balcon, terrasse, piscine, matériaux, couleurs, etc.), chacun peut composer son logement comme il l'entend, rajouter des modules en fonction de ses besoins et de ses envies. C'est le logement à la carte ! Plus besoin de déménager, le logement est désormais évolutif et s'adapte à vous. L'imbrication aléatoire et la maniabilité des modules favorise les mixités, qu'elles soient typologiques, sociales, culturelles ou économiques. Elle entraîne un changement radical de la manière d'habiter. Le projet offre aux propriétaires ou locataires la possibilité d'avoir un logement sur mesure dans un cadre de vie étonnant et magique, tout en respectant l'écologie. »

Charles MANTOUX (ENSA de Versailles)
Antoine LACAZE (ENSA de Versailles)
Gwenolé MARY (ENSA de Versailles)

EXPOSITION «HABITER PARIS»

Exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal,
Centre d'information, de documentation et d'exposition
d'urbanisme et d'architecture de Paris

Scénographie et graphisme : Pavillon de l'Arsenal

« Quelles nouvelles formes urbaines inventer pour le logement dans la zone dense francilienne? Quelles nouvelles typologies d'habitat imaginer pour répondre aux besoins des parisiens et concilier densité et qualité de vie ?»

Ouvert aux étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture de deuxième et troisième cycle, le concours « Habiter Paris », a pour vocation d'interpeller les futurs professionnels de la ville sur la problématique du logement au cœur de l'agglomération dense.

À partir du 26 avril, l'exposition du Pavillon de l'Arsenal présente les 116 réponses soumises par des équipes d'étudiant(e)s, parfois pluridisciplinaires en architecture, urbanisme, paysagisme, design, ..., pour l'aménagement de deux terrains situés dans la ZAC des Lilas dans le 20ème arrondissement de Paris.

La diversité des propositions, réalistes ou utopistes, parfois radicales, offre un nouveau regard sur les questions urbaines de l'habitat, la densité, la mixité fonctionnelle et sociale, la qualité environnementale tout en témoignant une attention particulière à la qualité spatiale et d'usage de chacun des logements.

Le jury a sélectionné cinq équipes lauréates et mentionné quatre projets qui illustrent ces diversités d'approches. « Les projets primés se distinguent par leur rigueur et apportent des réponses variées et audacieuses aux problématiques du concours. Tous ont à cœur de nourrir la réflexion sur l'avenir du logement à Paris. »

L'annonce officielle des projets lauréats et mentionnés ainsi que la remise des prix* se déroulera le mercredi 25 avril 2007 à 18h00 au Pavillon de l'Arsenal à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Habiter Paris ».

Informations : Exposition du 26 avril au 20 mai 2007

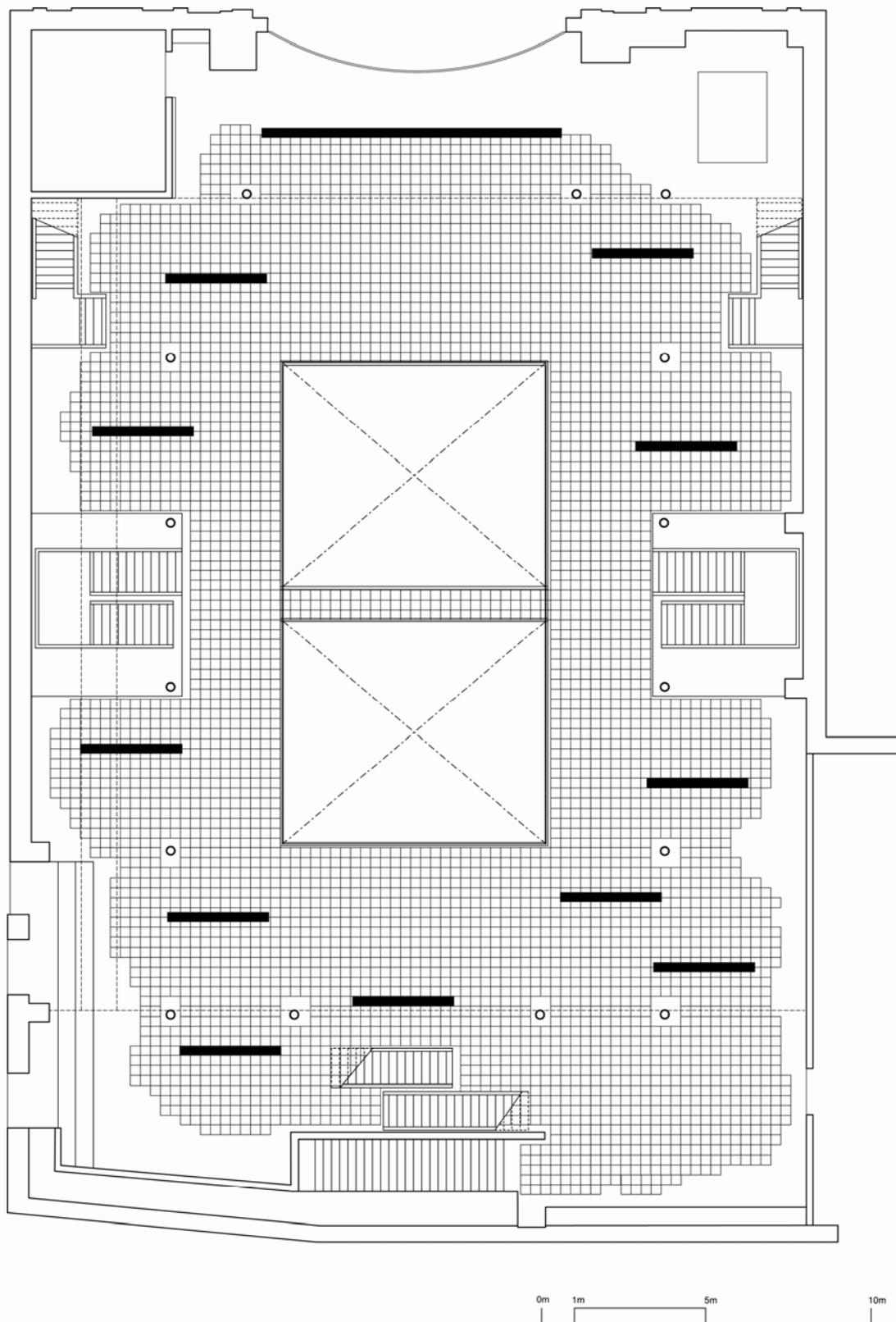
Ouverture du mardi au samedi de 10h30 à 18h30 et le dimanche de 11h00 à 19h00

Contact presse : Pavillon de l'Arsenal / Julien Pansu Tel : 01 42 76 31 95

email : j-pansu-com@pavillon-arsenal.com

Dossier de presse téléchargeable sur www.pavillon-arsenal.com

PLAN DE LA SCENOGRAPHIE



EDITO

*Pierre MANSAT,
Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France,
Président du CAUE de Paris*

En hauteur ou en nappe, verticales ou horizontales, proposant une mixité des typologies, allant de la maison individuelle à l'immeuble collectif... les solutions imaginées par les étudiants¹ qui ont répondu au concours d'idées « HABITER PARIS » interrogent et bousculent nos *a priori* et nos habitudes dans les modes d'appropriation de la ville.

En cela, cette initiative du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris remplit pleinement son objectif : contribuer aux débats et aux réflexions sur le logement, la densité et la qualité environnementale en proposant aux futurs professionnels de s'interroger sur la manière d'habiter, demain, au cœur de l'agglomération parisienne. Désamorçant la polarité entre le tout gazon et le tout béton, ils proposent des solutions d'aménagement innovantes pour une parcelle de la ZAC de la Porte des Lilas (20^e arrondissement) actuellement en plein réaménagement, notamment grâce au foncier libéré par la couverture du périphérique.

L'échelle du projet a permis aux étudiants d'articuler une double réflexion sur la forme urbaine et sur le logement. Les 116 projets des équipes candidates illustrent la diversité des idées nouvelles qui peuvent être proposées et l'éventail des formes urbaines possibles, conciliant avec habileté densité et mixité de typologies. Les réflexions ont également porté sur la manière d'habiter pour créer une véritable qualité de vie urbaine. Les 5 projets lauréats et les 4 mentionnés par le jury illustrent cette diversité d'approche et concrétisent le débat. Tous permettent de nourrir la réflexion sur l'avenir du logement à Paris.

Je me félicite de la richesse et de la diversité issues de ces réflexions et je remercie chaleureusement tous les candidats pour la qualité de leur travail. La très grande mobilisation en France et à l'étranger autour de ce concours établit d'indispensables liens avec les écoles et de réels contacts avec les étudiants.

Je tiens également à remercier l'ensemble des partenaires² et les membres du jury qui, par leur confiance et leur soutien, ont rendu possible ce concours d'idées.

Merci enfin à toute l'équipe du Pavillon de l'Arsenal pour cette exposition de qualité qui rend un hommage mérité au travail fourni par les candidats.

¹ Le concours était ouvert aux étudiants des écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'ingénieur et de design.

² Concours organisé par le CAUE de Paris avec le soutien de la Ville de Paris, de la SEMAVIP, de la SEMIDEP, de la SIEMP et du Pavillon de l'Arsenal.

LE CAUE DE PARIS

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris sont des associations départementales créées par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Ils assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

CAUE de PARIS
 32 boulevard de Sébastopol
 75004 PARIS
 T. 01.48.87.70.56
 F. 01.48.87.00.45
contact@caue75.com
www.caue75.com

Depuis plus de 20 ans, le CAUE de Paris remplit les missions qui lui ont été confiées par le législateur en conseillant gratuitement les particuliers et en apportant aux parisiens des réponses techniques et pratiques sur des questions de construction ou de rénovation.

Depuis 2001, le CAUE de Paris a élargi et intensifié son activité suivant quatre objectifs prioritaires : le maintien et le renforcement des activités traditionnelles de conseil et d'assistance aux particuliers, la mise en place d'actions de formation à destination notamment des élus parisiens, le renforcement du pôle environnemental avec la création d'un Espace Info Energie visant à conseiller le grand public sur les problématiques de maîtrise de l'énergie et de construction environnementale et enfin, le développement d'actions de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement urbain en direction du jeune public parisien. Cette nouvelle dynamique a permis de donner un sens nouveau et une lisibilité renforcée à l'action du CAUE. Le succès rencontré par ces interventions laisse présager du rôle qui peut être joué par l'association dans ces domaines.

La Ville de Paris bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié. Le CAUE de Paris entend refléter cette diversité en permettant aux parisiens de mieux connaître leur ville. Information, conseil, formation, sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement sont autant d'activités qui doivent concourir à une meilleure appropriation par les parisiens de leur espace urbain afin d'assurer leur pleine participation aux réflexions menées par la Ville sur le Paris de demain.

Le CAUE de Paris, réel vecteur d'informations ou de conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement constitue un lieu de débats, d'échanges et de réflexions prospectives au service des parisiens pour favoriser le développement d'une ville durable et solidaire.

Particuliers :

- Rencontrez un architecte ou un conseiller Info Energie et recevez des conseils gratuits et personnalisés pour vos projets d'aménagement, de construction...
- Trouvez des réponses à toutes vos questions en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement dans les fiches thématiques du CAUE.
- Assistez aux soirées-débats, promenades urbaines, visites proposées par le CAUE.
- Consultez le site Internet du CAUE ← www.caue75.com →

Enseignants :

- Participez aux ateliers de sensibilisation à l'environnement urbain proposés aux écoles parisiennes.
- Découvrez les outils pédagogiques développés par le CAUE de Paris.
- Proposez à votre classe de visiter le patrimoine d'Ile-de-France à l'occasion des "Enfants du Patrimoine".

Elus et Professionnels :

- Assistez aux cycles de formation et aux voyages d'études proposés par le CAUE de Paris et l'Union Régionale des CAUE d'Ile-de-France.

Etudiants :

- Consultez le centre de documentation du CAUE : dossiers de presse, ouvrages de référence, codes, revues, fiches techniques...
- Participez au concours d'idées du CAUE de Paris www.concours-caue75.com et contribuez aux réflexions sur les problématiques urbaines contemporaines.